

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**Equipement en signalisation lumineuse - Proposition de programme 2008 -
Adoption**



Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'analyse des données du bilan de sécurité routière de 2006 montre une réduction de la gravité des accidents corporels de la circulation, malgré leur augmentation.

Le nombre d'accidents corporels a augmenté de 2% par rapport à 2005.

Le nombre de tués a diminué de 29%

Le nombre de blessés a augmenté de 2%

Les causes principales d'accidents restent les mêmes :

- Refus de priorité 33% (idem en 2005)
- Excès de vitesse 21% (idem en 2005)
- Changements de direction 10% (idem en 2005)
- Franchissement de feux 10% (idem en 2005)
- Infractions piétons 8% (11% en 2005)

On relève qu'il y a eu un peu moins d'infractions piétons.

La circulation est désormais plus hétérogène, piétons et cyclistes sont beaucoup plus présents et les interactions sont plus nombreuses.

Les conditions de circulation ont été dégradées dans toute la partie Ouest de l'agglomération du fait des travaux qui s'y sont déroulés, et du fort niveau de saturation de la rocade.

La vitesse moyenne entre la rocade et les Cours du centre de Bordeaux qui était de 18,45 km/h en 2005 est descendue à 17,55 km/h.

L'examen des problèmes qui se posent aujourd'hui montre que les difficultés rencontrées par les piétons deviennent prépondérantes (42% des cas). Viennent ensuite les difficultés rencontrées par les usagers VL pour accéder aux voies principales depuis des voies secondaires (33% des cas).

Les difficultés rencontrées par les 2 roues restent importantes (17% des cas), tandis que les problèmes dus à l'intensité du trafic sont moins prégnants (8% des cas).

Afin de répondre aux problèmes posés, il est proposé un programme d'équipement à feux de trafic d'un montant de 190 000 € qui prend en compte les besoins exprimés les plus prioritaires sur 7 lieux parmi les 15 exprimés par les communes en 2007.

Les critères d'analyse sont les suivants :

- les facteurs de risque en terme de sécurité (lisibilité générale, visibilité, état de l'infrastructure et des équipements, géométrie, environnement, niveau de circulation)
- le bilan de l'accidentologie
- les effets secondaires nocifs possibles en cas d'équipement à feu (temps d'attente, déviation d'itinéraire, vitesse).

Par ailleurs, le domaine d'emploi des feux de trafic défini par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière doit être respecté :

- gestion de trafic aux intersections
- traversée des piétons
- exploitation de sens alternés
- protection d'obstacles intermittents

La recherche de réduction de vitesse par l'utilisation d'une signalisation tricolore n'est pas autorisée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2008

M. ALAIN DAVID